

Déclaration des élus SNTRS CGT au Conseil d'Administration Inserm du 7 mars 2019

Le gouvernement vient d'annoncer un projet de loi de programmation pour la recherche.

Parmi la communauté scientifique Inserm, il y a un grand espoir que cela se traduise enfin par une augmentation sensible de la subvention de l'Etat à l'Inserm (laquelle est restée inchangée depuis des années et donc en baisse en euros constant) ainsi que par une hausse des recrutements de postes de fonctionnaires chercheurs et IT.

Ce d'autant plus qu'il y a des demandes urgentes des organisations syndicales, très attendues par les personnels, et qui sont reconnues légitimes par le PDG de l'Institut :

- Aligement des montants de l'IFSE des IT Inserm sur ceux des ITRF des universités ;
- Revalorisation des primes des chercheurs sur celles des IR ;
- Prise en charge par l'Inserm du coût (matériel informatique) du Télétravail et non par les structures au risque de refus pour raison financière ;
- Des moyens pour développer la politique sociale de l'institut et en particulier augmenter sensiblement la dotation au CAES.

Or la réponse de notre PDG sur ces demandes est toujours qu'il n'a pas les marges budgétaires pour les mettre en œuvre !

Nous attendons donc des représentants du Ministère à ce CA un engagement clair sur cette promesse de moyens supplémentaires pour le budget de l'Inserm et non une simple redistribution à moyens constants sur des priorités, comme l'a annoncé le Premier Ministre, lequel a demandé « *de choisir parmi les disciplines celles qu'il convient de garder et celles qu'il convient de sacrifier, et quels équipements il faut renoncer à financer* »

De plus, nous sommes fondé à nous interroger sur l'avenir des organismes nationaux de recherche.

La politique de site engagée avec l'ordonnance sur les « établissements expérimentaux » porte en elle à terme la disparition des organismes nationaux de recherche, comme le montre la disparition programmée de l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) qui doit fusionner au 1^{er} janvier 2020 avec l'université de Marne la Vallée.

La récente décision de Mme Vidal de donner satisfaction à la demande de la Curif, concernant le changement d'ordre de l'affiliation des chercheurs les plus cités au détriment des organismes de recherche en est un autre exemple.